



A retenir

COLZA

Charançons de la tige du colza : Le vol a débuté de façon très regroupée. Risque fort en fin de semaine.

COLZA

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE ET OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement composé de 43 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 sera établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque s'appuie sur **23 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

A la faveur d'un temps plutôt doux tout au long de l'hiver, on a observé des reprises de croissance précoce cette année encore. Ainsi, les stades s'étalent entre C1 (BBCH30 : reprise de végétation), C2 (BBCH31 : entre nœuds visibles) et D1 (BBCH50 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales). Le stade D1 concerne 20% des parcelles du réseau.

Les derniers jours, très doux, sans vent et avec un ciel dégagé, ont été favorables aux vols du premier ravageur au printemps.

***Rappel** : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.*

• Charançon de la tige du colza

Cette année, le vol du charançon de la tige du colza est intense et regroupé. En effet, les conditions météorologiques lui ont été très favorables cette fin de semaine dernière. En moyenne, on retrouve 13 charançons de la tige du colza dans les cuvettes cette semaine (contre 0,1 individu en moyenne la semaine d'avant).

Attention toutefois, on retrouve également du charançon de la tige du chou, non nuisible pour le colza dans tous les départements où l'on voit du charançon de la tige du colza (**voir encadré ci-dessous pour éviter la confusion entre les deux charançons**).

Pour rappel, la cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza - Photo Terres Inovia



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

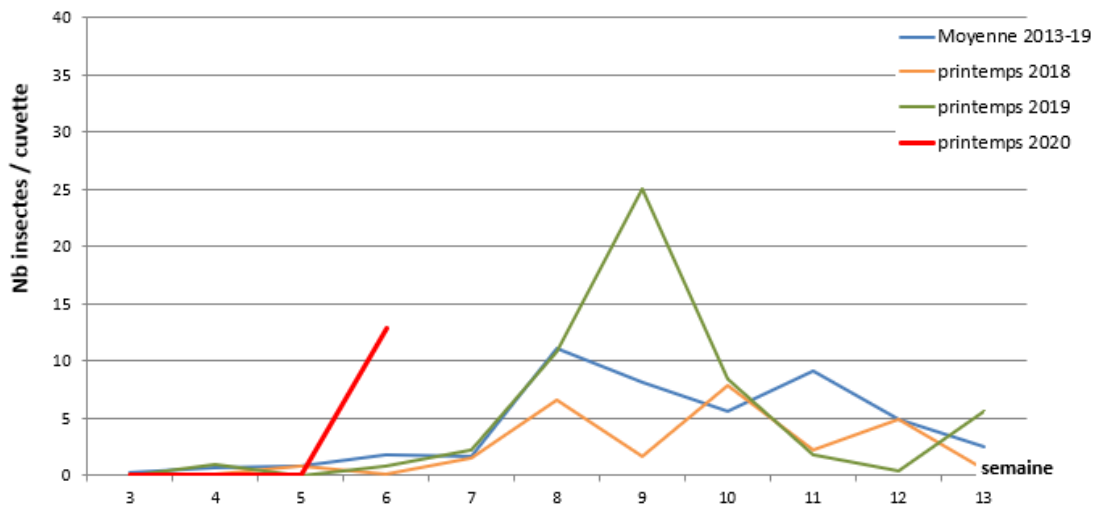
Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action du plan Ecophyto piloté
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon de la tige du colza (CT)

Nb moyen de CT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

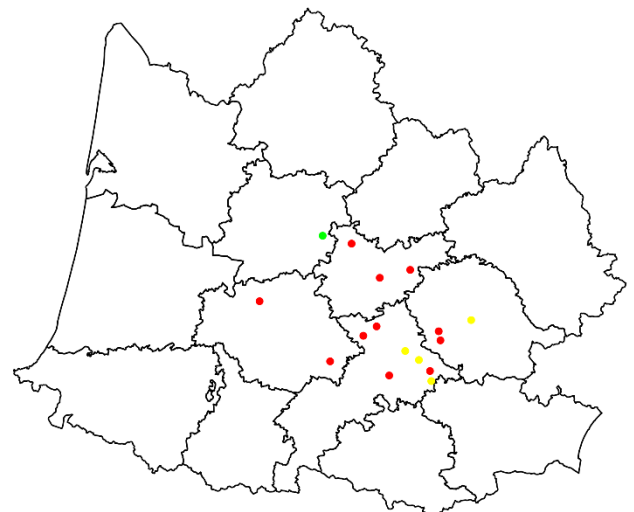
Évaluation du risque :

Risque fort en fin de semaine.

Le vol a débuté de manière intense et précoce. Les charançons de la tige du colza sont présents dans les cuvettes. De nombreuses parcelles ont déjà atteint le stade C2. De ce fait, le risque fort sera atteint cette fin de semaine.

A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.

Parcelles observées du 2020-01-28 au 2020-02-04



Piege : Nb de charançons tige du colza : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 35]

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza. Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention donc à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus quadridens*)

NON NUISIBLE

Extrémités des pattes rousses

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza
(*Ceutorrhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



• **Pucerons cendrés**

La présence de pucerons cendrés est toujours signalée sur le territoire. Cette présence était déjà notée fin novembre dans le BSV.

Evaluation du risque : Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour les pucerons cendrés à la reprise de végétation. Ceux-ci se concentrent par foyers au sein des parcelles, une observation méticuleuse des plantes doit par conséquent être réalisée.

Les conditions météo ne sont, pour l'instant, pas favorables à une activité importante de ce ravageur sur notre territoire. Pour autant, les détecter dès aujourd'hui permettra d'être réactif le moment venu.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- pour la filière colza par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.
- Pour la région Aquitaine : Alpad, Chambre d'Agriculture des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, Ets Sansan, Terres du Sud, Terres Inovia, Terre Vie, agriculteur observateur (Dordogne et Landes).

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.